

CréAp

Auvergne

Rhône-Alpes

CFA

Créateur de professionnels

1 Diplôme
+ Rémunération
+ Expérience
Professionnelle

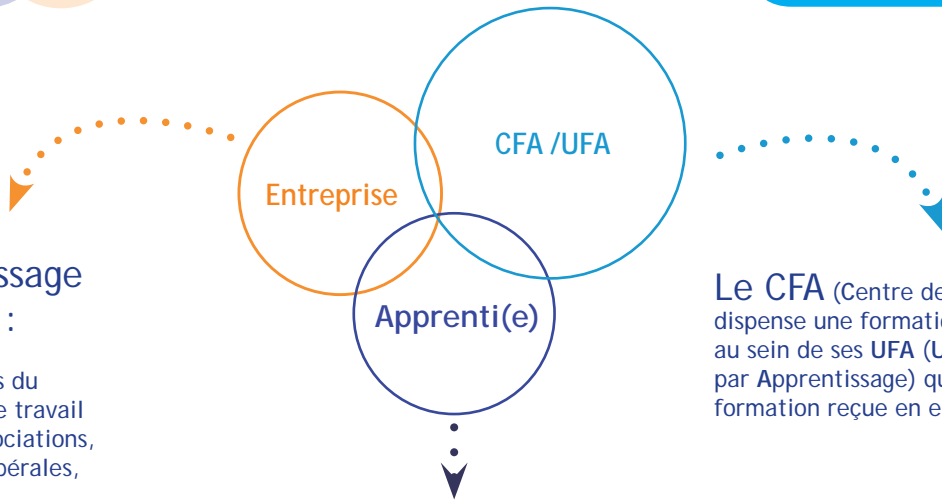


Dites «**OUI**»
à l'apprentissage !

➔ www.cfa-creap.fr

L'apprentissage en bref :

> WWW
Plus d'informations sur :
www.alternance.emploi.gouv.fr



L'apprentissage est ouvert :

- . Aux entreprises du secteur privé, de travail temporaire, associations, et professions libérales,
- . Aux entreprises publiques à caractère industriel et commercial,
- . Aux administrations : État, collectivités territoriales, établissements publics...

Le CFA (Centre de Formation d'Apprentis) dispense une formation générale et pratique au sein de ses UFA (Unités de Formation par Apprentissage) qui doit compléter la formation reçue en entreprise.

L'apprenti(e) signe un contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme du niveau 5 au niveau 1.

Les droits de l'apprenti(e)

En tant qu'étudiant(e), il (elle) ouvre droit à :

- . Une formation gratuite (financée principalement par le Conseil Régional et la taxe d'apprentissage),
- . Une expérience professionnelle,
- . Une carte d'étudiant des métiers (remise par le CFA),
- . Une aide financière au transport, à l'hébergement, à la restauration, allouée par le Conseil Régional
- . Une carte jeune fournie par le Conseil Régional,
- . Au maintien des allocations familiales jusqu'à 20 ans si son salaire n'est pas supérieur à 55 % du SMIC,
- . L'allocation logement s'il occupe un logement indépendant de celui de ses parents.

L'apprenti(e) a les mêmes droits obligations que les autres salariés de l'entreprise...

En tant que salarié(e), il (elle) ouvre droit à :

- . Une rémunération mensuelle calculée en % du SMIC ou du minimum conventionnel,
- . Une exonération des charges salariales,
- . Des congés payés,
- . Une couverture «maladie, accident du travail...» par la Caisse d'Assurance Maladie dont il relève (CPAM ou MSA),
- . Une cotisation retraite,
- . Une assurance chômage au terme du contrat.

Année de formation \ Age	RÉMUNÉRATION de l'APPRENTI(E)		
	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25 % du SMIC*	41 % du SMIC*	53 % du SMIC*
2 ^{ème} année	37 % du SMIC*	49 % du SMIC*	61 % du SMIC*
3 ^{ème} année	53 % du SMIC*	65 % du SMIC*	78 % du SMIC*

* Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

Le contrat d'apprentissage...

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) de type particulier conclu entre un employeur et un(e) apprenti(e) âgé(e) de 15 à 25 ans* (et son représentant légal s'il est mineur).

Le début du contrat, période d'essai

- . Le début du contrat ne peut se situer plus de 3 mois avant ou après le début des enseignements en CFA.
- . La période d'essai est de 45 jours de présence en entreprise quelle que soit la durée du contrat.

La durée du contrat

- . Au moins égale à la durée du cycle de formation,
- . Peut varier de 1 à 3 ans,

. Peut être réduite dans les cas suivants :

- > Le candidat a déjà suivi la ou les 2 premières années de formation sous statut scolaire ou sous contrat de professionnalisation,
- > Le candidat est déjà titulaire d'un diplôme ou d'un titre égal ou supérieur à celui préparé,

Pour toute autre situation, un positionnement devra être établi par un organisme habilité afin de déterminer la durée adaptée au profil du candidat.

* Dérogations à la limite d'âge :

- . Jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire,
- . Jeunes de plus de 25 ans, lorsque le contrat fait suite à un autre contrat d'apprentissage qui le conduit à un niveau de formation supérieur,
- . Jeunes de plus de 25 ans reconnus travailleurs handicapés,
- . Jeunes de plus de 25 ans avec un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant un diplôme particulier.
- . Une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
- . Rupture de contrat pour des raisons indépendantes de la volonté de l'apprenti(e) ou à cause d'une inaptitude physique temporaire.

A Noter :

Le temps de travail

L'apprenti(e), comme les autres salariés de l'entreprise, travaille selon la réglementation en vigueur (se référer au code du travail ou à votre convention collective de rattachement),

Pour les apprenti(e)s mineur(e)s :

- > Pas plus de 8 heures de travail par jour,
- > Repos obligatoire les dimanches et jours fériés,
- > Repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs, dont le dimanche.

LE TEMPS PASSÉ AU CFA EST COMPRIS DANS L'HORAIRE DE TRAVAIL (art L117 bis 2 du code du travail).

Les congés payés

. Identiques à ceux des salariés de l'entreprise, l'apprenti(e) n'a donc plus de « vacances scolaires »,
. Pris obligatoirement en dehors des temps de formation au CFA.

Prorogation du contrat (art 117-9)

. Pas de redoublement possible pendant la durée du contrat,
. En cas d'échec à l'examen, l'apprentissage peut être prolongé d'un an soit par prorogation du contrat initial ou par la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur.
. La direction du CFA peut toutefois s'opposer à la ré-inscription de l'apprenti(e), son employeur devra alors l'inscrire dans un autre CFA.

Rupture du contrat


Elle est possible :


-> À tout moment et sans indemnité ni préavis pendant la période d'essai.

-> Passée la période d'essai, la rupture doit faire l'objet d'un accord écrit, à l'amiable et sans équivoque envoyé aux chambres consulaires et au CFA.

Fin du contrat


Au terme du contrat, l'employeur doit remettre à l'apprenti(e) un certificat de travail et une attestation ASSEDIC.


 Aménagements paysagers Forêt	Niveau	UFA
CAP Jardinier Paysagiste	5	16
CS Jardinier de Golf et entretiens des sols sportifs (terrains engazonnés)	5	23
CS Constructions Paysagères	4	16
BAC PRO Forêt	4	23
BAC PRO Aménagements Paysagers	4	16 23
BAC PRO Production Horticoles	4	16

 Production Culture élevage	Niveau	UFA
CAP Palefrenier Soigneurs	5	10
BP JEPS Activités Équestres	4	10
BP Responsable d'Exploitation Agricole	4	4
BAC PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (option élevage)	4	8

 Sécurité	Niveau	UFA
BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité	4	21

 Esthétique Cosmétique	Niveau	UFA
BP Esthétique Cosmétique	4	2 19

 Services (cuisine et hygiène)	Niveau	UFA
Titre Pro Cuisinier	5	11
CAP ATMFC	5	17
CAP APH	5	2


 Santé Social	Niveau	UFA
DE Accompagnant Éducatif et Social	5	4 5 7
DE Aide Soignant	4	24

 Commerce Vente	Niveau	UFA
CAP Employé de Vente Spécialisé en produits alimentaires	5	7
CAP Employé de Commerce Multi Spécialités	5	15
BAC PRO Commerce	4	15 23 24
BAC PRO Technicien Conseil Vente Produits Alimentaires	4	17


 Aluminium Verre	Niveau	UFA
CAP Menuisier Aluminium Verre	5	20
BP Menuisier Aluminium Verre	4	20

 DIMA	Niveau	UFA
DIMA	6	11 14 17

 Eau	Niveau	UFA
BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau	3	23

 Agriculture Paysage Forêt	Niveau	UFA
BTSA Aménagements Paysagers	3	23
BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole	3	4 8
BTSA Gestion Forestière	3	23
Certificat de Spécialisation de Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers	4	8

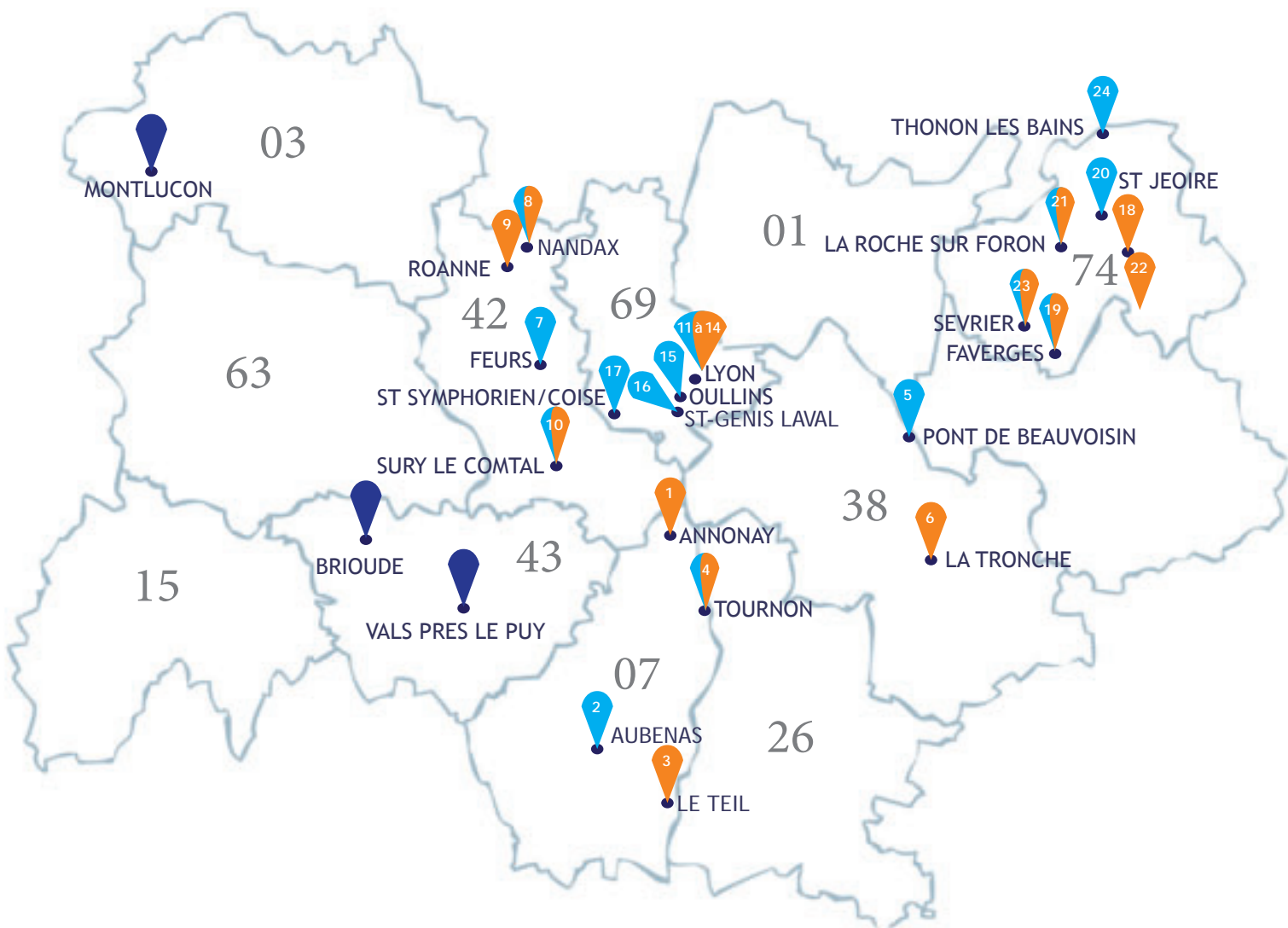
 Tourisme	Niveau	UFA
BTS Tourisme	3	22

 Design Graphique	Niveau	UFA
BTS Design Graphique Produits Graphiques	3	19
BTS Design Graphique Produits Imprimés	3	19

 Informatique	Niveau	UFA
RPI (Responsable de Projets Informatiques)	2	13

 Commerce Vente	Niveau	UFA
BTS Management des Unités Commerciales	3	1 9 18
BTS Négociation Relation Client	3	1
BTSA Technico Commercial (VO, PAL, Anim)	3	23
BTSA Technico Commercial en Vins et Spiritueux	3	4
BTS Technico Commercial Biens et Services Industriels	3	3
Distrimanager (RCD)	2	23

 Comptabilité Gestion	Niveau	UFA
BTS Comptabilité Gestion	3	1 21
BTS Assistant de Gestion PME/PMI	3	1 18
BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	3	1 6
DCG	2	12



CréAp

Siège du CFA CréAp
 4 Rue de l'Oratoire
 69300 CALUIRE et CUIRE

Tel. 04 72 10 94 07
 Mail : cfa.creap@cneap.fr

 AVANT et
 APRÈS le BAC...

 AVANT le BAC...

 APRÈS le BAC...

 Projets d'ouverture

24 ÉTABLISSEMENTS en AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

07 - ARDÈCHE

1	ANNONAY	Institut Supérieur Saint-Denis Tél. 04.75.69.28.02	www.is2d.com
2	AUBENAS	LPP Jules Froment Tél. 04.75.35.13.25	www.lycee-julesfroment.fr
3	Le TEIL	LP Saint-André Tél. 04.75.49.02.44	www.lyceesaintandre.fr
4	TOURNON	Vivarais Formation Tél. 04.75.07.14.50	www.vivaraisformation.com

38 - ISÈRE

5	PONT DE BEAUVOISIN	Lycée du Guiers Val d'Ainan Tél. 04.76.37.21.20	www.lyceeduguiers.fr
6	LA TRONCHE	Lycée Itec-Boisfleury Tél. 04.76.42.04.89	www.itec-boisfleury.fr

42 - LOIRE

7	FEURS	LTP Le Puits de l'Aune Tél. 04.77.26.11.65	www.lepuitsdelaune.fr
8	NANDAX	LEAP Etienne Gautier Tél. 04.77.23.70.10	www.ressins.com
9	ROANNE	LPP Arago Sainte-Anne Tél. 04.77.71.15.35	www.sainte-anne.net
10	SURY-LE-COMTAL	LAP Saint-André Tél. 04.77.30.83.12	www.lycee-saintandre.com

69 - RHÔNE

11	LYON 5 ^{eme}	Lycée Don Bosco Tél. 04.72.41.14.54	www.donboscolyon.org
12	LYON 5 ^{eme}	Lycée ICOF Tél. 04.78.15.00.66	www.icof.fr
13	LYON 8 ^{eme}	SUP' La Mache Tél. 04.72.78.55.55	www.ecolelamache.org
14	LYON 7 ^{eme}	Lycée Saint-Joseph Tél. 04.78.72.21.72	lycee-st-joseph.assomption-garibaldi.org
15	OULLINS	LPP Orsel Tél. 04.72.66.32.87	www.lporsel.fr
16	ST-GENIS LAVAL	LHP de Lyon-Pressin Tél. 04.78.56.73.80	www.lyceehorticole.com
17	ST-SYMPHORIEN/COISE	LEAP Jean Monnet Tél. 04.78.48.42.24	www.lycee-jean-monnet.org

74 - HAUTE-SAVOIE

18	CLUSES	LPP Les Cordeliers Tél. 04.50.98.33.06	www.lescordeliers-cluses.fr
19	FAVERGES	LPP La Fontaine Tél. 04.50.44.50.01	www.lpp-lafontaine.com
20	ST-JEOIRE	LPP CECAM Tél. 04.50.35.80.80	www.lyceececam.fr
21	LA ROCHE SUR FORON	LPP Sainte Famille Tél. 04.50.03.17.17	www.escr74.com
22	SALLANCHES	ECS Saint-Joseph Tél. 04.50.58.89.98	www.ecs-sallanches.fr
23	SEVRIER	ISETA Alternance Tél. 04.50.46.26.61	www.iseta.fr
24	THONON LES BAINS	LPP Les 3 Vallées Tél. 04.50.71.00.73	www.lycee3vallees.fr

www.cfa-creap.fr

L'apprentissage, une réussite partagée !



Créateur de professionnels

CFA CréAp (siège régional)
Numéro UAI : 0693764S
Association loi 1901
N° SIRET : 50304921500026
4 rue de l'oratoire 69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
cfa.creap@cneap.fr
www.cfa-creap.fr